

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 1<sup>er</sup> février 2011, le règlement suivant :

**RCA10-14011** : Règlement autorisant un emprunt de 1 150 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement.

Le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement **RCA10-14011**, en date du **17 mars 2011**.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures régulières de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville **[www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements)**.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Le 29 mars 2011

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

Cet avis a été publié dans les journaux suivants :

- Progrès de Villeray–Parc-Extension, édition du 29 mars 2011
- Journal de Saint-Michel, édition du 30 mars 2011
- Nouvelles Parc-Extension News, édition du 5 avril 2011